



COMPTE-RENDU DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 28 janvier 2014

**Présents :**

M. Gabriel Fournier- maire

MM Thierry Bellang, Patrick Leflaive, adjoints

MM Mmes Patrick Dévigne, Jean-Paul Dupont, David Masson, Jean Luc Gaume, Marguerite Mozzo, Mme Gasser conseillers

**Absents :** Mme Maréchal, excusée, M Brochot,

**Procurations :** Néant

Secrétaire de séance : M. Tesnier

**Ordre du jour :**

- 1 Comptes rendus de réunions
- 2 Synthèses rythmes scolaires
- 3 Fleurissement des traversées
- 4 Délibérations
- 5 Questions diverses

**1 Comptes rendus de réunions :**

- Conseillers communautaires : 1 titulaire et 1 suppléant selon l'arrêté préfectoral de Saône et Loire du 16/10/2013 et l'arrêté préfectoral de Côte d'Or du 25/10/13.

- Intervention de M Rebourgeon devant le Conseil Général, à l'occasion du débat du 6/01/14 sur le projet de redécoupage de la carte cantonale.

- Commission Environnement : précision apportée quant à l'évolution du tarif de l'eau sur la commune de Bligny les Beaune. L'augmentation est due suite au traitement des boues, au lissage du prix de l'eau et à au renouvellement de la délégation de service public.

**2 Synthèse rythmes scolaires :**

M. Christophe Pardon fait le compte rendu de la réunion qui s'est tenue le 24 janvier dernier à l'école avec les représentants des parents d'élèves, le personnel enseignant et le Maire.

Le Maire fait le compte rendu de la réunion sur la réforme des rythmes scolaires organisée par la Comm d'agglo et l'inspection académique.

Réunion avec les représentants des associations du village, Tennis, Basket, Foyer rural : activités sur une durée d'un trimestre, alternance en groupe de 2 x 45 minutes, envisager un coût horaire de rémunération.

L'intérêt serait de valoriser les animateurs et leur permettre d'intégrer ou de devenir animateurs au sein de la Comm d'agglo. Le Maire a adressé un courrier de cette proposition à Monsieur le Président de la Comm d'agglo.

Le Maire a sollicité la directrice pour l'organisation d'un sondage auprès des parents d'élèves, élargi aux enseignants et au personnel portant sur la ½ journée d'école et les temps des Nouvelles Activités Périscolaires (NAP).

Il fait savoir que la demi-journée du mercredi matin a été validée et qu'il a été privilégié 2 fois 1 heure ½ les lundi et vendredi (de 15 à 16 h 30) pour les NAP ce qui permettrait des activités plus longues comme le sport, les visites diverses etc...

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 9 voix pour et 1 abstention (Mme Mozzo), approuve ce choix.

### **3 Fleurissement des traversées :**

Le Maire fait savoir que suite à la cessation de l'entreprise paysagère Laurent BERARD de Tailly, il est nécessaire de lancer une consultation pour que l'entretien des espaces verts soit confié à une nouvelle entreprise en mars prochain avant le départ de la végétation.

Une demande de devis accompagnée d'un descriptif de toutes les tâches à effectuer le long des départementales sera adressée aux paysagistes locaux et ponctuellement sur certains secteurs.

### **4 Délibérations :**

Délibération : 01/01/2014

#### ***Bail Madame Véronique PIOVESANA***

Le Maire rappelle que le logement de type F3 situé dans le bâtiment communal 1 route de Beaune avait été réservé à Madame PIOVESANA Véronique lors de la séance de conseil municipal du 1<sup>er</sup> août 2013.

Il fait savoir que les travaux de ce logement sont à présent terminés.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide :
- de louer le logement désigné ci-dessus à Madame Véronique PIOVESANA à compter du 1<sup>ER</sup> février 2014 par bail.
- de fixer à 550 € le loyer mensuel à partir du 1/2/2014,
- de fixer la caution à 1 mois de loyer, soit 550 €,
- précise que le loyer fixé ci-dessus sera révisé automatiquement chaque année, à la date anniversaire du contrat, en fonction de la valeur de l'indice de référence des loyers à cette même date.
- accepte les termes du bail à passer.
- autoriser le Maire à signer le bail correspondant.

Délibération : 02/01/2014

#### ***Reversement caution location logement Monsieur JURY***

Le Maire fait savoir que Monsieur JURY a quitté le logement communal situé au groupe scolaire le 31 décembre 2013.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte :

- de résilier le bail de location passé le 1<sup>er</sup> mai 2013 avec Monsieur JURY à compter du 31 décembre 2013.
- de reverser la caution versée initialement d'un montant de 520 € sous réserve de l'encaissement de tous les loyers et du paiement de toutes les charges locatives dues.

Délibération : 03/01/2014

#### ***Convention pour l'installation et l'hébergement des équipements nécessaires à la mise en place de l'infrastructure de télé relève des Compteurs Communicants « GAZPAR » pour la distribution publique de gaz naturel.***

Monsieur le Maire explique que depuis plusieurs années, les attentes des clients et des fournisseurs, relayées par les autorités concédantes et les associations de consommateurs, s'expriment en faveur :

- d'une plus grande fiabilité du comptage,
- d'une augmentation de la fréquence des relevés pour une meilleure maîtrise des consommations,
- de la mise à disposition de données pour une facturation systématique sur index réels.

Le projet de GrDF présenté ce jour s'inscrit parfaitement dans le contexte européen (Directive sur l'efficacité énergétique du 25 octobre 2012) et sur le plan national avec le débat sur la transition énergétique où la maîtrise de la demande énergétique devient un enjeu majeur. Le déploiement généralisé de l'infrastructure et des

compteurs évolués de GrDF constituera un outil structurant et efficace permettant de répondre aux attentes des pouvoirs publics en matière d'efficacité énergétique.

C'est dans ce cadre que la Commission de Régulation de l'Energie (C.R.E.) a proposé la généralisation des compteurs de gaz évolués aux Ministres chargés de l'Energie et de la Consommation et d'approuver le déploiement généralisé des compteurs évolués de GrDF baptisés GAZPAR (délibération de la CRE du 13 juin 2013). Les Ministres concernés ont donné leur accord de principe.

Ce projet « Compteurs Communicants Gaz » est donc un projet d'efficacité énergétique, orienté vers les consommateurs, poursuivant deux objectifs majeurs :

- le développement de la maîtrise de l'énergie par la mise à disposition plus fréquente de données de consommation,
- l'amélioration de la qualité de la facturation et de la satisfaction des clients par une facturation systématique sur index réels et la suppression des estimations de consommations.

Ce projet de GrDF a pour objet le remplacement de l'ensemble des compteurs gaz naturel de 11 millions de consommateurs, résidentiels et petits professionnels, desservis par GrDF, par des compteurs évolués permettant la transmission à distance chaque mois des index de consommation réelle. Il répond ainsi à un double objectif :

- l'amélioration du service rendu aux consommateurs, en particulier par une facturation sur index réel et une meilleure information sur la consommation,
- la modernisation du réseau de gaz naturel.

D'autre part, la solution technique choisie par GrDF permettra de répondre à toutes les situations de demande de données de la part des clients. Ainsi, et sans surcoût pour le client (particuliers et professionnels), ce dernier aura :

- une information mensuelle des clients sur leur consommation, en kWh et en euros, via les fournisseurs,
- pour ceux qui le souhaitent une mise à disposition, sans surcoût, des données quotidiennes, en kWh, sur le site internet du distributeur (cf délibération CRE du 21 juillet 2011), par la création d'un compte client, sous réserve de l'accord de celui-ci.

A noter que d'autres services sont développés dans la présente convention.

Monsieur le maire précise également que la commune de BLIGNY LES BEAUNE fera partie des 9 500 communes de France, qui vont être équipées de cette nouvelle technologie innovante.

Après avoir entendu cette présentation par Monsieur le Maire et après délibération du Conseil Municipal, ce dernier autorise Monsieur le maire à signer ladite convention pour l'installation et l'hébergement d'équipement de télé relève en hauteur et à compléter le moment venu les Annexes.

Délibération : 04/01/2014

***Approbation de l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel, d'électricité, de fournitures et de services en matière d'efficacité énergétique***

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la directive européenne 2009/73/CE du Parlement européen et du Conseil du 13 juillet 2009 concernant des règles communes pour le marché intérieur du gaz naturel,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des marchés publics et notamment son article 8-VII-1°,

Vu le Code de l'énergie et notamment ses articles L. 441-1 et L. 441-5,

Vu la délibération du SICECO en date du 30 octobre 2013,

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la commune de BLIGNY LES BEAUNE d'adhérer à un groupement de commandes pour l'achat de gaz

naturel, d'électricité, de fournitures et de services en matière d'efficacité énergétique pour ses besoins propres,

Considérant qu'eu égard à son expérience, le SICECO entend assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement pour le compte de ses adhérents,

**D É L I B È R E :**

Article 1<sup>er</sup> : - Approuve l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel, d'électricité, de fournitures et de services en matière d'efficacité énergétique coordonné par le SICECO en application de sa délibération du 30 octobre 2013.

Article 2 : - La participation financière de la Commune de BLIGNY LES BEAUNE est fixée et révisée conformément à l'article 6 de l'acte constitutif.

Article 3 : - Autorise le Maire à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.

Délibération : 05/01/2014

***Remboursement consommation eau***

Le Conseil municipal décide de demander aux locataires des divers logements communaux le remboursement de l'eau consommée en 2013 selon les détails joints :

- Mme BERBEY : 450.66 €
- Mlle BAZIN 76.05 €
- Mlle BUJAN : 239.85 €
- Mme BIZOUARD 175.44 €
- Mme BABOT : 46.44 €

Délibération : 06/01/2014

***Remboursement frais :***

Le Maire fait savoir que Mlle MOZZO a été chargée de l'achat de fournitures pour l'organisation de la soirée de soutien à l'élection Miss France.

Le Conseil municipal décide de lui rembourser les frais correspondants qui se sont élevés à 11.45 €.

La somme correspondante sera inscrite au compte 6228 du budget primitif 2013.

Délibération : 07/01/2014

***Convention – recours PLU***

Le Maire fait savoir que dans le cadre des 2 recours sur le PLU, Maître BROCARD a souhaité l'organisation d'une réunion avec Mme Jung Chapel, architecte-paysagiste qui avait été missionnée pour les travaux d'élaboration du PLU.

Il fait savoir que le coût de cette rencontre est chiffré à 300 E HT et qu'elle fait l'objet d'une convention.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte les termes de la convention à passer avec Mme Yung Chapel.
- Autorise le Maire à signer la convention à passer.

Délibération : 08/01/2014

***Vœu relatif au projet de découpage cantonal***

Vu le projet de découpage cantonal prévu dans le départemental de la Côte d'Or et les conséquences qu'il comporte pour le canton de NOLAY qui disparaît en tant que tel avec le rattachement de 11 des 17 communes qui le composent au futur canton d'ARNAY LE DUC,

Vu le vœu relatif au redécoupage cantonal adopté par le Conseil Communautaire du 24 juin 2013 par 89 voix pour et 1 voix contre, sur proposition de M. Noël BELIN, confirmant l'intérêt que porte la Communauté d'Agglomération à l'intégrité de son territoire et au maintien de l'ensemble des communes du canton de NOLAY dans l'espace

communautaire, dans le cadre du redécoupage des cantons envisagé dans la nouvelle Loi Territoriale,

Considérant que ce projet porte une atteinte grave à l'intégrité du territoire communautaire tel qu'il a été reconnu à l'occasion de la création de la Communauté d'Agglomération le 1<sup>er</sup> janvier 2007, alors que cette option a été clairement écartée par le Gouvernement à l'ouverture de la réflexion autour de la réforme des institutions départementales,

Considérant que ce projet s'inscrit dans une pure logique de comptabilité démographique et ne tient aucun compte des bassins de vie et des habitudes et comportements de la population,

Considérant que « l'extraction de 11 communes » du canton actuel de NOLAY pour les rattacher au futur canton d'ARNAY LE DUC remet en cause les acquis de la Communauté d'Agglomération BEAUNE, Côte et Sud dans sa dynamique économique et sa politique active en matière d'Aménagement du Territoire, de Transports et de Solidarité au profit des communes de ce secteur sans ressources,

Considérant que ce projet de redécoupage cantonal a fait l'objet d'une motion défavorable du Conseil des Maires des communes de l'espace communautaire réuni le lundi 9 décembre dernier,

Considérant l'adoption de ce présent texte par l'unanimité du Conseil Communautaire réuni le 17 décembre 2013,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le vœu suivant :

- Demande le maintien de l'intégrité du territoire communautaire actuel,

Délibération : 09/01/2014

***Autorisation d'effectuer des dépenses d'investissement préalablement au vote du budget primitif 2014***

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- autorise le Maire à engager, liquider et mandater la dépense suivante :

**- Remboursement caution M. Jury**

- affirme que les crédits seront engagés dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2013

- décide de reprendre les inscriptions budgétaires suivantes au budget primitif 2014:

**- 520 € au compte 165**

Délibération : 10/01/2014

***Acquisition de la parcelle ZA 449***

Le Maire fait savoir que Mme Laouenan, propriétaire en indivision de la parcelle cadastrée ZA 449, propose de céder la dite parcelle à la commune, au prix de 80 € le m<sup>2</sup>.

Il se trouve que cette parcelle est actuellement entretenue par la commune, s'agissant d'espaces verts bordant la rue du Pâquier.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- donne un avis favorable à cette acquisition,

- accepte d'acquérir la parcelle susvisée à l'euro symbolique.

- prévoit d'inscrire les frais d'acte ainsi que les frais d'acquisition à son budget.

- charge Maître BIDEGARAY, Notaire à Beaune, d'établir l'acte correspondant.

- autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette transaction.

## **5 Questions diverses :**

### **Le Maire :**

- Fait savoir :
  - qu'il a reçu pour signature la charte d'utilisation de la Plateforme ressources suite à la délibération du conseil municipal en date du 10/09/13.
  - Qu'un Plan Communal de Secours est à rédiger avant le 4 février, date de la réunion « post-crise inondations » prévue à Chorey les Beaune.
  - qu'il a donné quitus à la Comm d'agglo pour les travaux d'aménagements paysagers et de voirie dans le cadre de l'opération de construction du bâtiment de restauration scolaire.
  - qu'aucuns droits d'auteur ne seront dus pour la manifestation de soutien à l'élection de Miss France du 7/12/13.
  - Transmet les remerciements de Marie Courtois pour la mise à disposition des anciens locaux de cantine à la bibliothèque.
  - Présente le dispositif transmis par le conseil régional et à suivre pour un éventuel projet d'installation d'un jeune sur la commune. (dossier boulangerie)
  - Fait savoir que les dossiers de demande de subvention au titre du Fonds Cantonal de Développement Territorial, des Amendes de Police ou de Village Côte d'Or sont à transmettre au plus tard le 15 février au Conseil Général. La commune pourrait demander pour des projets de sécurité et de mise en place d'un radar.
  - Fait savoir que la commune a été remboursée à hauteur de 913.62 € par l'assurance de la commune pour les dommages électriques sur l'ancien ordinateur de la mairie.
  - Fait savoir qu'une 2<sup>ème</sup> édition de la « semaine des climats » aura lieu du 24 mai au 1<sup>er</sup> juin 2014.
  - Fait part de l'évolution des conditions tarifaires pour l'année 2014 transmise par l'Eclat 2000, en veillant à la conformité du contrat et à la non augmentation jusqu'en 2015.
  - Informe de la possibilité donnée à la commune d'être partenaire du nouveau service COHESIO créé par la Poste.
  - Fait savoir que le marché concernant la collecte des déchets ménagers a été attribué depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014 pour une durée d'un an renouvelable 3 fois à l'entreprise ECT Collecte, PME locale basée à Semur en Auxois.
  - Fait savoir que son attention a été attirée dans un quartier suite à la divagation d'un chien, un courrier sera adressé au propriétaire du chien lui rappelant que la divagation des chiens est interdite et un courrier sera également adressé au plaignant l'informant qu'en cas de morsures ou d'attaque, c'est à la victime de déposer plainte et non au Maire.
  - Fait part des félicitations transmises par le Conseil Général pour la distinction obtenue au concours 2013 des villes et villages fleuris en Côte d'Or. (Prix d'encouragement des villes de + de 1 000 hbts)
  - Fait savoir que la commune a été représentée à l'occasion des vœux d'autres communes (Beaune, Montagny les Beaune, Ladoix Serrigny, Pommard, Merceuil et Chevigny en Valière)

### **Le conseil municipal :**

- ne préempte pas pour la vente de la propriété cadastrée ZE 139.
- Prend connaissance des rapports de vérification des installations gaz de la salle des fêtes et de la salle de sports et des modifications qu'il en résulte.
- Ne donne pas suite aux diverses demandes de subventions reçues.

- Donne un avis favorable au changement de dénomination du bailleur des terres communales louées jusque-là au nom de Monsieur Jean Paul CHAUDAT. Le bail sera établi à présent au nom de l'EARL des Viaux, M. Chaudat s'étant associé à M. Cretin.
- Ne donne pas suite à la demande d'un particulier de mettre en place des bacs à fleurs au droit de sa propriété.
- Ne retient pas les 2 candidatures reçues pour la location des 2 logements situés au groupe scolaire.
- Apporte des modifications aux baux les logements situés rue Goujard préalablement à leur signature, et décide d'installer des étendoirs à linge.
- Prend connaissance de la situation comptable de la commune au 28/01/2014.
- Demande un devis pour la remise en état des barrières de protection du terrain de boules suite à un sinistre.
- Fixe le prochain conseil au 11 mars 2014 à 19 h 00.

A Bligny les Beaune, le 18 février 2014  
Le Maire,  
G. FOURNIER